

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an	36 fr.
Six mois	18
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	10 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

26 Novembre 1883.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance de samedi.

L'ordre du jour appelle la première déli-
bération sur les propositions relatives aux
incompatibilités parlementaires.

M. le marquis de Roys a la parole. Il ne
croit pas qu'on puisse être fonctionnaire et
député en même temps. Le fonctionnaire
dépend de celui qui le nomme, tandis que
le député dépend de sa conscience et de ses
électeurs ; le sénateur de même. M. de Roys
pense que, si on permettait aux militaires
d'accepter le mandat législatif, on porterait
l'indiscipline dans l'armée. M. de Roys ap-
prouve la commission d'exclusion du Parle-
ment les administrateurs des Compagnies
financières. Mais il trouve que la commis-
sion n'est pas allée assez loin dans cette
voie. Il voudrait que les directeurs de jour-
naux et les avocats fussent aussi exclus.

M. Viette prétend qu'en dehors des minis-
tres, lorsqu'un homme remplit deux fonc-
tions, c'est qu'il y en a une au moins qui est
inutile. Il affirme que, s'il est une fonction
pour laquelle l'incompatibilité doit être dé-
clarée, c'est pour les sous-secrétaires d'Etat.
(Rires.) Les sous-secrétaires ont été inventés
pour faire disparaître la routine adminis-
trative. Mais la routine administrative n'a pas
été touchée, au contraire. On a créé des em-
plois, puis encore des emplois, et les jeunes
gens, les jeunes Normands et les jeunes
Gascons, qui allaient conquérir autrefois le
Canada et la Sicile, émigrent aujourd'hui
dans.... les bureaux. (Applaudissements.)

M. Frédéric Passy combat les conclusions
du rapport et toutes les propositions. Il dé-
clare que cette proposition est une atteinte
au suffrage universel et même une atteinte
au Parlement.

M. Roques de Filhol, rapporteur, demande
l'urgence.

La Chambre vote au scrutin public sur la
demande d'urgence.
L'urgence est déclarée par 303 voix con-
tre 184.

La Chambre passe à la discussion des ar-
ticles.

M. Lelièvre défend son contre-projet. Le
rôle du Sénat n'est plus, comme sous l'Em-
pire, différent de celui de la Chambre.

Le garde des sceaux dit qu'il ne faut pas
exagérer ; il faut s'en tenir pour le moment
aux incompatibilités indiquées par le gou-
vernement.

Le renvoi de l'article 4^{er} à la commission
est mis aux voix et, à la majorité de 274
voix contre 225 sur 496 votants, est adopté.

M. Margaine dit qu'il sera bien difficile de
continuer la discussion après ce renvoi.

M. Bernard (Doubs) répond que le titre
premier est absolument distinct du titre se-
cond ; il n'y a donc aucun empêchement à
ce que la discussion continue.

M. Laroche-Joubert présente sur l'article 4
un amendement tendant à ce que les sénate-
urs inamovibles ne puissent accepter au-
cunes fonctions, sauf celles de ministre, et
ne puissent exercer aucune profession. (Ri-
res.)

Les sénateurs élus par les départements
seraient soumis à réélection quand ils accep-
teraient des fonctions ou embrasseraient une
profession nouvelle. Dans ce cas, c'est au
peuple souverain à se prononcer. (Bruit.)

Cet amendement, mis aux voix, n'est pas
pris en considération.

Les articles jusqu'à l'article 7 sont adop-
tés.

Chronique générale.

On sait qu'il avait été question d'une dé-
claration ministérielle. On en avait même à
l'avance donné les termes. Il en ressortait
que le gouvernement, bien que tenant les
amendements de M. Jules Roche pour in-
justes et même dangereux, acceptait d'a-
vance les décisions de la Chambre, quelles

qu'elles fussent, ce qui veut dire qu'il ne
s'opposerait pas à ce que ces amendements
injustes et dangereux devinssent articles de
loi.

La déclaration n'a pas été faite, mais il
est toujours temps pour le gouvernement de
commettre une lâcheté. M. Jules Roche, à la
tribune, développe ses hypocrites théories
sur les cultes, qui faussent la lettre du Con-
cordat et en tuent l'esprit, et M. Jules Ferry,
ou l'un de ses acolytes, a toujours le loisir de
ratifier, par la déclaration annoncée, et les
faux et les parjures de M. Jules Roche.

Nous ne voudrions pas jurer que cette nou-
velle lâcheté, doublée d'un nouveau déni
des règles du gouvernement parlementaire,
ne fût commise si la majorité qui s'est pro-
noncée pour l'adoption du chapitre 4^{er} sem-
blait prêter une oreille plus favorable aux
hypocrisies de M. Jules Roche et aux gros-
sièretés lancées par M. Clémenceau à un
prêtre dans une enceinte parlementaire dont
le député de Montmartre semble vouloir
faire une succursale de la rue des Rosiers.

Mais quand bien même le cabinet Ferry
ne s'afficherait pas publiquement, on ne
saurait se méprendre sur les mobiles de sa
politique.

Après avoir protesté en principe contre la
rupture du Concordat, il a laissé violer ce
Concordat dans la loi municipale, désertant
le terrain défendu pied à pied avec tant de
persévérante éloquence par M^r l'évêque
d'Angers. S'il n'agit pas de même à propos
du budget, ce sera uniquement parce que la
majorité n'aura pas suffisamment emboîté le
pas à M. Jules Roche, et dès lors le pays
doit se demander quelle sécurité peut lui
donner un gouvernement qui n'a d'autres
règles que les caprices d'une majorité ne
représentant en réalité qu'une infime portion
de la masse électorale, qui est prêt à déchi-
rer les traités les plus précis, à violer toutes
les lois au gré de ses caprices et qui dans
ces grands débats intéressant l'honneur na-
tional, touchant aux principes mêmes de la
société française, n'a, — nous ne pouvons
que répéter aujourd'hui ce qu'écrivait la se-
maine dernière un député-journaliste dans le

XIX^e Siècle : — « d'autre système que celui-
ci : après tout je m'en moque, vous ferez ce
que vous voudrez ; je m'en lave les mains. »

UNE LOI DE VENGEANCE.

Aux termes de la loi votée samedi par la
Chambre, les fonctions de ministre d'un culte
sont incompatibles avec les mandats de dé-
puté et de sénateur.

M^r Freppel devra donc être déclaré dé-
chu de son mandat de député, huit jours
après la promulgation de la loi. Par consé-
quent, une réforme qui aurait dû avoir pour
résultat de faire sortir du Parlement une
trentaine de députés républicains qui sont
fonctionnaires, aboutira tout simplement à
l'éviction d'un député de la droite qui ne
l'est pas.

Vous nous gênez, nous vous expulsions.
Ce n'est pas plus difficile que cela.

C'est ce que les républicains appellent
mettre un terme aux abus du cumul.

Ajoutons qu'il est piquant de voir ces
théoriciens de la souveraineté du peuple
frapper d'inéligibilité toute une catégorie de
citoyens.

Après avoir laïcisé les écoles, les hôpi-
taux, les pompes funèbres, les cimetières,
il ne restait plus aux républicains qu'à lai-
ciser le suffrage universel.

Le conseil d'Etat a rejeté le recours formé
par M^r l'évêque d'Angers contre la décision
du ministre des cultes enjoignant à M^r
Freppel d'avoir à restituer au Trésor une
somme de 46,350 fr. que le prélat aurait
touchée en trop, par suite du cumul de ses
appointements de député avec l'indemnité
qui lui est servie en qualité d'évêque.

La nouvelle du rappel de M. Harmand et
de son remplacement par M. Lemyre de Vil-
lers est formellement démentie.

On signale une de ces scènes funambule

40 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR EDOUARD DIDIER.

Ces mots furent dits avec tant de bonne grâce
et accompagnés d'une si énergique poignée de
main que Charles ne pouvait pas s'en montrer
offensé. Il se contenta de ne rien répondre. D'ail-
leurs, sans qu'il pût en deviner la raison, sa curio-
sité se trouvait tout à coup très-vivement éveillée
par la manuscrit que venait de lui confier Wilkie.
Il l'ouvrit donc dès qu'il fut seul, et voici ce qu'il
lut :

« Sir Frédéric Robertson, baronnet, l'un des
plus riches propriétaires du Yorkshire, avait hérité
du génie aventureux de sa race. Pendant que son
fils unique, Wilkie Robertson, était encore sur les
banes de l'école de Harrow, sir Frédéric, membre
correspondant de la Société de géographie du
Royaume-Uni, entreprit un long voyage d'explora-
tion et de découverte. Il promena sa fantaisie un
peu aux quatre coins du monde ; mais nous ne
voulons retenir de ses nombreux voyages qu'un épi-
sode : il a trait à l'étrange aventure qui mit brusque-
ment une fortune aux mains de sir Frédéric.

« Le baronnet voyageait alors dans l'Inde. Il
explorait l'île de Ceylan, fameuse autant que Bornéo
par ses mines de pierres et de diamants. Mais
ce n'étaient pas des pierres précieuses que sir
Frédéric venait chercher à Ceylan, il venait satis-
faire sa passion de voir et de savoir ; il y venait
surtout visiter le fameux pic d'Adam.

« Cette montagne, raide, abrupte, presque per-
pendiculaire du sommet à la base, s'élève au sud
de Kandy et à l'est de Colombo, dans le district de
Dinocava. Elle se dresse comme une monstrueuse
colonne au milieu d'une forêt presque impénétra-
ble. On l'aperçoit de cent milles à la ronde, et les
dévôts hindous qui y viennent faire des pèlerinages
des parties les plus reculées de l'Hindoustan l'ont
nommée le pic de Vichnou.

« Toute escarpée qu'elle est, la montagne est
cependant praticable jusqu'au piton, en ce sens du
moins qu'en risquant de se rompre le cou à chaque
pas, on peut y monter au moyen d'escaliers taillés
dans l'ardoise qui forme la croûte de la montagne.
On peut ainsi à toute force parvenir jusqu'au col de
la montagne ; mais il est impossible d'aller plus
loin, le pic surplombant là de toutes parts. Il paraît
cependant qu'on en gravissait autrefois le sommet
au moyen de chaînes de fer fixées dans le roc à
l'aide de crampons ; mais les chaînes ont disparu,
soit oxydées par le temps, soit plutôt arrachées par
les fanatiques hindous, qui regardent comme sacré

un ruisseau qui, descendant le long de la monta-
gne, tombe d'abord en cascade du sommet du pic,
où il prend sa source, dans un endroit devenu
désormais inaccessible.

« Près de cette source s'élève une petite pagode
qui contient, pendant bien des siècles, la plus sainte
des reliques, selon les Hindous. C'était une dent de
singe qu'on eut la douleur de voir enlever par les
Portugais en 1554. Précieux trophée. La dent de
singe faillit causer une révolution. Toutes les
nations environnantes se ligèrent pour offrir aux
ravisisseurs une rançon de 700,000 ducats pour la
relique vénérée. Les bons Portugais pensaient que
c'était vendre assez avantageusement une dent de
singe ; mais les patriarches et l'Inquisition inter-
viennent pour déclarer qu'il était préférable de brûler
cet objet d'un culte superstitieux.

« La pagode a donc perdu sa dent de singe, et
courait grand risque de se voir déserté et de
perdre, ainsi que la montagne et le ruisseau, son
renom de sainteté. Fort heureusement les brahmi-
nes, s'étant rassemblés dans ces graves conjonctures,
trouvèrent précisément au milieu de la pagode
l'empreinte d'un pied gigantesque, et leurs livres
consultés leur enseignèrent que cette empreinte
était celle de Vichnou qui, après sa deuxième
incarnation, était venu faire ses ablutions au rui-
seau voisin, et de là s'était élancé vers les deme-
res célestes. La popularité de la montagne, de la

pagode et du ruisseau grandit en proportion de
l'importance de la découverte des savants brahmi-
nes, quand un fanatique, craignant pour le pied de
Vichnou, le sort de la dent de singe, brisa les
chaînes à l'aide desquelles on montait à la pagode.
Les brahmines voulurent tenter de les rétablir,
mais les Hindous, persuadés que la mutilation des
chaînes avait été opérée par la volonté du dieu à
quatre bras, on ne trouva personne pour risquer la
périlleuse entreprise. Il fallut donc se contenter
d'adorer l'empreinte à distance et de faire ses
ablutions bien au-dessous de l'endroit où, selon
les brahmines, Vichnou s'était baigné pour la
dernière fois.

« Il est nécessaire de dire que le ruisseau sacré
sert à l'alimentation d'un lac situé à la base de la
montagne, au plus épais de la forêt. Sur ce lac
s'ébattaient d'innombrables palmipèdes, depuis le
cygne fendant les eaux qui se divisent avec respect
devant la blancheur de sa gorge orgueilleuse, jus-
qu'au canard de la Chine mirant complaisamment
sa robe de pourpre nuancée d'émeraude dans les
eaux profondes, entre les touffes des blancs lotus
et des bleus nymphéas.

« Autour du lac s'étend une vallée circulaire que
la forêt vierge a respectée jusqu'ici, qu'elle enve-
loppe au contraire, et qu'elle protège contre les
chaleurs caniculaires d'un impitoyable été, en
l'entourant d'une sombre et haute muraille de

lesques qu'il est donné à notre seul régime parlementaire de produire. M. Proust, rapporteur du budget des cultes, est venu carrément déclarer à la tribune qu'il n'était que rapporteur d'office; que la commission du budget n'ayant pu trouver de rapporteur il s'était sacrifié à la dernière heure, mais que, bien entendu, il ne s'était point engagé à défendre le rapport au bas duquel il mettait son nom.

C'est souvent des petits incidents qu'on déduit les enseignements les plus instructifs, et nous croyons que celui-ci est bien fait pour édifier les contribuables sur l'estime que les républicains accordent à leurs propres œuvres.

COMMENT LA RÉPUBLIQUE RÉFORME LES ABUS.

La commission du budget se livre à un travail d'échenillage bien ingrat, pour donner au budget républicain une apparence d'équilibre.

Efforts superflus! En grattant tout ce qui est susceptible d'être gratté, il reste encore une cinquantaine de millions qui dépassent les bords du vase.

Il y aurait bien les écuries d'Augias à nettoyer; mais c'est un parti pris chez les républicains de les remplir chaque année un peu plus.

Nous voulons parler de l'administration.

Déjà, en 1878, il était connu que le personnel des ministères était deux fois plus nombreux que les affaires ne le comportent. Les commis n'avaient presque rien à faire. La plupart, comme aujourd'hui, d'ailleurs, ne passent pas plus d'une heure par jour dans leur bureau, pour la forme, et n'ayant qu'à y lire leur journal favori.

On s'étonne de la lenteur de l'expédition des dossiers! Cette lenteur n'a jamais eu d'autre but que de faire croire au travail des employés qui ne font rien.

Ces messieurs s'accordent des vacances régulières de deux mois par an, et ils volent encore un jour ou deux par semaine à leur service déjà si relâché.

Cet état de choses était tellement de notoriété publique que, sous l'Empire, les journaux de l'opposition en faisaient le but principal de leurs attaques, tandis que les députés républicains promettaient que ce serait la première de leurs réformes.

Or, qu'ont fait ces députés depuis 1878, c'est-à-dire depuis la victoire des 363, depuis enfin l'avènement des « vrais » républicains personnifiés par la présidence de M. Grévy?

Ils ont accru les dépenses pour le personnel administratif de la somme inouïe de trois cent quatre-vingt millions!

Voilà le régime de l'économie.

Mais il fallait des places pour les frères et amis, pour les agents électoraux et leurs parents.....

Mais les députés assiègent les ministres et les inondent de leurs réclamations pour leurs protégés.....

Et on les laisse mordre à pleines dents dans le budget.

verdure. Cette vallée n'est qu'un merveilleux jardin où la main prodigue de la nature semble avoir réuni, dans une éblouissante confusion, la végétation la plus luxuriante et la plus variée.

Dans ce coin béni du ciel fleurissent le mimosa, le musa, le pandanus odorant, le mangotier et l'oranger. L'air est embaumé par le parfum de la rose de Kachemir dont on extrait l'ottar, la plus précieuse des essences. Voici la mousseuse, qui étale, parmi ses feuilles d'une blancheur laiteuse, ses fleurs couleur de sang. Plus loin, toutes les variétés possibles d'azalées, de jasmins et de gardénias. Ici, le tamarin, le ficus sacré, et surtout le latanier et le talipon tamisent la lumière du jour à travers leurs feuilles gigantesques. Autour de leurs troncs s'enroulent les tiges sarmenteuses des bignonias, de la nagatelli dont le feuillage est redouté des serpents, et surtout des nictantessambac aux fleurs odorantes dont les Indiennes se parfument la chevelure au moment de monter dans la couche nuptiale.

A côté de ces espèces que nous nommons au hasard, groupez-en mille autres que nous passons sous silence, saturez l'air des parfums, emplissez-le des chansons que gazouillent sur les arbres ces autres fleurs, — fleurs ailées, celles-là, — le liano, le colibri, le toukan, l'aracari, et vous n'aurez encore qu'une perception vague, incolore et tout à fait incomplète de la magnificence de cet incom-

Voilà comment la République réforme les abus.

ÉTRANGER

VOYAGE DU PRINCE IMPÉRIAL D'ALLEMAGNE.

Madrid, 23 novembre, 11 h. 35, soir.

Le prince impérial d'Allemagne est arrivé un peu avant midi. Partout sur son passage un accueil flatteur lui a été fait. Dix mille personnes l'ont reçu sur le quai de Valence. Une foule nombreuse l'escorta jusqu'à la gare de Valence, l'acclamant partout. — Les républicains ne se sont livrés à aucune manifestation.

Le roi attendait le prince à la gare. Il l'a remercié de son télégramme, dont il a été fort touché. Les troupes formaient la haie. Après la présentation des principaux officiers de la suite, le roi et le prince sont montés en voiture et se sont rendus au palais royal, où une grande réception présidée par la reine a eu lieu.

Le prince reçoit les honneurs réservés aux têtes couronnées. Cet après-midi, il est allé, en compagnie du roi, sans escorte, à la promenade du Retiro. La foule se découvrait sur leur passage.

De nombreux drapeaux aux balcons, illuminations dans les rues. Le prince a dîné avec la famille royale seule. Demain, un banquet de cent vingt couverts sera donné en son honneur; le corps diplomatique y assistera.

A l'heure où je vous télégraphie, le prince n'est pas encore sorti de l'Opéra, où a lieu une représentation de gala.

Don Alphonse est allé au-devant du prince en uniforme de uhlan, pour mieux caractériser sans doute l'alliance militaire de l'Espagne et de l'Allemagne.

D'après une dépêche adressée à la France, la presse espagnole s'occupe de la dévolution éventuelle à l'Espagne du Portugal et du Roussillon, comme prix et condition de son alliance avec l'Allemagne.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 novembre.

Le marché est très-hésitant, l'on ne monte ni l'on ne baisse ou du moins les variations sont sans importance. La tendance, toutefois, est faible et nous craignons qu'à la première occasion, les cours ne se dérobent complètement.

Nos rentes sont à quelques centimes au-dessus des cours d'hier: le 3 0/0 à 77.75 et 77.80; l'amortissable à 78.95 et 79; le 4 1/2 0/0 1883 à 106.95 et 107 pour réagir à 106.97 et clôturer à ce cours.

Le Crédit Foncier est très-demandé entre 1,215 et 1,220. On a la meilleure opinion des résultats de l'émission de lundi.

Les Obligations Foncières Nouvelles et Communales 1880 sont très-recherchées de l'épargne.

La Banque de Paris demeure à 807.50. La Banque Ottomane, faible au début, à 654 et 653.12, reprend ensuite à 657.50, sous l'influence de rachats.

L'Extérieure Espagnole est à 55 7/8 avec une tendance marquée à la baisse. L'Italien 5 0/0 cote 90.45. L'Unifiée d'Égypte recule assez rapidement à 324.68.

Comme on voit, le marché paraît plutôt mal dis-

posable. On ne donne pas plus l'idée de la luxuriante végétation de l'Inde qu'on ne raconte le spectacle de la mer en furie. L'antiquité vantait l'or que ramassaient les fourmis de l'Inde. Il nous plaît de ne voir là qu'une ingénieuse métaphore. N'est-il pas possible, en effet, que l'or figure ici les merveilles végétales que la main prodigue du Créateur a semées sur ce sol privilégié qu'arrosent ces deux fleuves fameux sortis tous deux des flancs de l'Himalaya, l'Indus et le Gange?...

Sir Frédéric Robertson, baronnet, avait laissé cette nuit-là ses chevaux au pied de la montagne et à la garde de ses domestiques. Seul, sans guide, ainsi que l'aventureux gentilhomme avait accoutumé de faire ses excursions, il commençait la pénible ascension du pic d'Adam, au sommet duquel il espérait arriver vers le milieu de la journée.

Le soleil venait de se lever; ses rayons, comme des lames d'or, tranchaient seulement les cimes les plus élevées de la forêt. Sir Frédéric avançait avec peine au milieu d'un forrê presque impénétrable, quand un spectacle tout à fait inattendu l'arrêta court.

Au pied d'un bananier, un homme qui semblait être un Européen était endormi. Le baronnet s'approcha vivement et s'agenouilla devant l'étranger. La respiration du dormeur était haletante et l'An-

glais n'eut pas de peine à reconnaître que cet homme devait être sérieusement indisposé. Il le secoua doucement. Le dormeur commença à ouvrir les yeux, puis il promena autour de lui un regard vitreux.

Chronique militaire.

LA CAVALERIE.

Sous ce titre, nous lisons dans la France militaire :

« Notre cavalerie, depuis 1876, a fait de grands progrès; nous devons ces heureux résultats aux généraux du Barail, Galliffet et L'Hôte qui ont triomphé des vieilles routines enracinées par une longue période de paix, malgré la valeur de notre ancien règlement, créé par des généraux dont les sérieux services de guerre attestaient l'expérience.

Le règlement de 1876, modifié par celui de 1882, répond à toutes les exigences du moment et, bien appliqué, il a produit des résultats réels.

Nous avons déjà dit que la cavalerie sera la première aux prises avec l'ennemi; il faut qu'elle débute par un succès, et c'est aux officiers de cavalerie qu'est imposée cette grande mission; pour eux ce doit être une préoccupation de tous les instants.

Il faut que l'instruction des cavaliers dont ils ont à surveiller les moindres détails n'ait qu'un seul but: la guerre!

Et, quand leurs hommes assouplis, façonnés à tous les exercices du corps, soumis à un travail journalier, auront été rompus aux épreuves les plus dures, ils seront certains de les conduire vaillamment au combat!

S'il est nécessaire que les cavaliers aient une énergie morale considérable et des aptitudes physiques remarquables, leurs chevaux, qui sont de si puissants auxiliaires, demandent aussi à être choisis avec le plus grand soin.

Des réformes intelligentes doivent faire disparaître tous les mauvais chevaux, qui causent des préjudices au Trésor et sont une plaie pour les régiments.

Soumis à un entraînement bien compris, il est indispensable que les chevaux de la cavalerie soient toujours en bon état de conservation, souples, bien dressés, ne faisant qu'un avec leurs cavaliers.

On est revenu heureusement de ces prétendus entraînements qui consistaient à avoir des hommes épuisés et des squelettes de chevaux.

Une troupe est entraînée lorsqu'elle est alerte, quand hommes et chevaux se portent bien.

Il ne faut pas que nous arrivions sur la frontière avec des haridelles étiques, bonnes pour l'équarrisseur, et des hommes ayant des figures de déterrés.

Ce ne sont pas des cavaliers que nous opposerons à l'ennemi, mais des spectres qui n'auraient pas la force de se défendre.

Nos chevaux doivent avoir reçu pendant la paix les soins les plus assidus.

Une nourriture répartie avec précaution, et proportionnée au travail; une hygiène bien comprise, un bon pansage par jour, des écuries aérées sans courant d'air, une

litière permanente, épaisse, horizontale, parfaitement entretenue, un travail intelligent et gradué font des chevaux vigoureux, capables de supporter les fatigues et les privations d'une longue campagne et les rendent aptes aux plus dures épreuves.

La ferrure doit être l'objet d'une attention toute particulière, beaucoup de chevaux sont usés prématurément par la maladresse des maréchaux et deviennent impropres au service actif.

Avec ces soins et une direction intelligente, on peut toujours d'un cheval ordinaire faire un excellent cheval de service.

Tous les obstacles, buttes, fossés, haies, douves, banquettes, etc., doivent être, pour les cavaliers et leurs chevaux, un véritable jeu; tous les quartiers de cavalerie peuvent contenir ces obstacles ainsi que des pistes et des carrières, nécessaires à l'instruction de détail; on évite ainsi bien des pertes de temps.

Mais nous demandons surtout avec instance que, dès à présent, la cavalerie soit débarrassée des mauvais chevaux qui augmentent les effectifs et trompent sur la force réelle des régiments.

Que les généraux s'en rapportent aux colonels, les colonels aux capitaines-commandants qui ont intérêt à voir disparaître toutes leurs rosses et qu'on élimine complètement tout ce qui ne peut pas faire un bon service de guerre.

Ce sera une économie réelle pour l'Etat, et un avantage considérable pour la cavalerie.

Le cheval de troupe ne peut pas posséder l'élégance et la vitesse du cheval de luxe, mais il doit avoir été bien choisi, présenter de l'homogénéité dans chaque corps, être solidement établi, résistant, et avoir un excellent tempérament.

Ce qu'il faut surtout faire disparaître, ce sont les bêtes malingres, chétives, hargneuses, n'ayant pas d'énergie, incapables de faire une campagne, ou la faisant avec la selle aux bagages, et constamment aux petits dépôts.

Ce n'est pas seulement sur les chevaux trop âgés que doivent porter les réformes. Un jeune cheval qui ne promet rien, quand on a essayé avec lui tous les moyens, doit disparaître impitoyablement, tandis que les bons animaux, même quand ils auraient 15 ans, sont à conserver; ce sont généralement les plus durs à la fatigue et les meilleurs en campagne.

En somme: quand notre cavalerie sera débarrassée de ses mauvais chevaux, quand nos cavaliers auront bien compris que le cheval, compagnon intime de leurs rudes travaux, a droit à toute leur sollicitude; avec des chefs ardents, habiles, intelligents, voyant juste et sachant accepter la responsabilité de leurs actes, que choisiront nos commissions de classement, la cavalerie française deviendra la plus vaillante de l'Europe!

Car nos cavaliers, quand ils sont bien dirigés, déploient dans tous les exercices du corps un entraînement incroyable.

Continuons donc à accomplir résolument notre tâche; — restons tous courageux.

(A suivre.) ÉDOUARD DIBIER.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 139: Quel drôle d'ambassadeur! M. Grévy chez le Grand-Duc. Le cé-ré-bro-sclérose. Loi municipale. La situation. L'état de l'Europe sous la République. Les « bons bougres ». Protestation des cochers. Bonne infirmière. Le Nez de M. Ferry (poésie).

ment à l'œuvre ; — préparons sans relâche ce solennel rendez-vous du champ de bataille !
Et à nous la victoire ! »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Cour d'Assises de Maine-et-Loire.

Audience du jeudi 22 novembre.

Le fameux CHAL-GÉRAL.

Nous voilà sortis pour un instant des malpropétés des jours précédents. Nos lecteurs vont pouvoir se distraire aujourd'hui en lisant l'intéressante affaire du fameux Chal-Géral.

Cet individu est bien connu à Angers par ses condamnations précédentes.

Chal-Géral est un petit homme noir de cinq pieds à peine. Il a 30 ans, porte une épaisse chevelure d'ébène, avec des moustaches et un bouc de même couleur et des plus fournis. Il est aussi à l'aise sur les bancs de la Cour d'assises qu'un écolier sur ceux du collège.

Chal-Géral affecte un langage distingué, un petit ton de poseur, cherchant chicane à la Cour pour l'embrouiller par tous les moyens possibles, détournant habilement les questions qu'on lui fait. C'est un rusé coquin.

Voici d'ailleurs le dernier crime dont il est accusé :

« Le 25 février dernier, le nommé Correntin Trelu, qui sortait de la Maison centrale de Fontevault et qui venait à Saumur pour toucher un mandat de 205 francs, montant du pécule qu'il avait gagné pendant sa détention, trouva dans cette ville, à l'arrivée de la voiture, Chal-Géral, repris de justice des plus dangereux, assujéti à la surveillance de la haute police, et qui était sorti lui-même de Fontevault le 24 du même mois.

Chal-Géral indiqua à Trelu le bureau de poste, s'attacha à ses pas, le vit toucher le montant de son mandat, et lui proposa de l'accompagner à Juigné-sur-Loire, où Trelu voulait se rendre pour chercher du travail.

Ils prirent ensemble le chemin de fer et s'arrêtèrent à la gare de Trelazé. Il était alors environ 8 heures 40 du soir, et l'obscurité était complète. Chal, qui connaissait parfaitement le pays, longea la gare des marchandises, ouvrit une barrière et s'engagea dans un chemin d'exploitation qui conduit aux ardoisières des Petits-Carreux et dont la chaussée est très-élevée.

Parvenu à une distance de 300 mètres de la gare, Chal se précipita tout à coup sur son compagnon qui glissa le long du talus et tomba dans une mare d'eau. Il s'en était retiré, quand son agresseur se précipita sur lui, et, pour lui ôter toute force, lui mordit cruellement le petit doigt de la main gauche ; puis, s'emparant d'un petit couteau qu'il avait trouvé dans la poche du gilet de sa victime, lui porta près de l'oreille plusieurs coups violents qui, sans produire des blessures très-graves, déterminèrent une abondante effusion de sang et l'évanouissement de Trelu. L'inculpé profita de cet évanouissement pour dérober au blessé tout l'argent qu'il portait sur lui.

Chal se rendit ensuite à Angers, où il se livra à la débauche. Deux témoins de ses orgies ont assuré qu'il avait sur lui l'argent volé à Trelu. Ils ont constaté en outre qu'après avoir acheté des vêtements dans un magasin de la rue Baudrière, il avait fait un paquet de ses vieux effets, et notamment de deux chemises, dont l'une était teinte de sang.

Chal a quitté Angers dans la matinée du 26 février, et, depuis lors, il avait su échapper à toutes les recherches de la justice.

Ses antécédents sont déplorables, il a déjà subi quatre condamnations pour vol, abus de confiance, rupture de ban et menaces de mort.

Il y a un an environ, Chal se trouvait à l'hôpital pour se faire soigner une jambe cassée. Presque guéri, il s'échappa, une nuit qu'il était sans surveillance, et descendit par une fenêtre de l'hospice, à l'aide de ses draps. On le retrouva caché dans un grenier, sur la place Grégoire-Bordillon.

Chal a fait bien d'autres histoires de ce genre ; mais les détails ne nous sont plus assez présents à la mémoire pour les relater.

Chal-Géral affirme qu'il était à Saumur dans la nuit du 25 au 26 février. Trois témoins, avec lesquels il a passé cette nuit à Angers, ont beau assurer le contraire, Chal les accuse de mentir !

L'un d'eux fait une déposition assez piquante : « J'ai rencontré, dit-il, Chal le soir du 25, il m'a invité à prendre un verre. A l'auberge, je lui ai fait remarquer qu'il avait la figure bien écorchée : — Oui, j'ai été attaqué au sortir de la gare : trois individus se sont précipités sur moi, place de la Visitation, et m'ont accablé de coups. »

C'était tout simplement les traces de la lutte qu'avait soutenue sa victime Trelu. Ce dernier n'a pu être appelé à comparaître ; on ignore sa résidence.

De la gare, Chal-Géral s'était rendu chez *Camélia*, rue de Normandie, pour se faire héberger toute la nuit.

Cette affaire ne manque pas d'incidents curieux. Chal se défend comme un diable. Trois témoins importants n'ont pas été cités par M. le juge d'instruction. Chal en profite pour protester de son innocence. Le président, indigné d'un pareil oubli, commande à un gendarme d'aller quérir les absents. On revient dire qu'une des femmes est partie pour Paris. Chal bat des mains et bendit de joie sur son banc.

Toutefois les dépositions sont assez probantes pour déterminer le jury à rendre un verdict de culpabilité. Mais le chef ayant écrit au-dessus de sa signature : « Sur mon honneur et ma conscience la déclaration du jury est », le président dit que cette signature ne doit être précédée d'aucun mot et prie ces Messieurs de rentrer dans la salle des délibérations.

Dix minutes après, ils reviennent et accordent à l'accusé des circonstances atténuantes qu'ils lui avaient refusées en premier lieu ! »

La Cour a condamné Chal-Géral à dix ans de travaux forcés et vingt années de surveillance.

(Journal de Maine-et-Loire.)

LE CRIME DE LA BAUMETTE.

Audiences des 23 et 24 novembre.

Le nommé Tessier, René-Maurice, accusé d'être l'auteur du crime de la Baumette, à Angers, a été acquitté par le jury. — Défenseur, M^e Morin.

SAUMUR.

Dans notre numéro de samedi, nous avons raconté une attaque nocturne dont aurait été victime un arçonner de l'Ecole de cavalerie.

D'après de nouveaux renseignements, il demeure certain que le nommé Prudent est sorti vendredi dernier de l'infirmerie de l'Ecole, qu'il a passé la nuit dans une maison de la rue Saint-Nicolas, et que, vers trois heures du matin, il est sorti pour prendre le train, muni, disait-il, d'une permission.

Cet homme, qui ne paraît pas jouir de toutes ses facultés mentales, répétait souvent qu'il voulait se noyer. On croit donc qu'il a essayé de mettre son projet à exécution dans un moment de désespoir, mais que, rappelé à la réalité par la sensation froide de l'eau, il est rentré rue Saint-Nicolas, où il a imaginé la mort de son père annoncée par dépêche, la permission obtenue, l'attaque sur le pont Cessart, le vol, etc.

Depuis ce moment, Prudent n'a répondu à aucun appel ; il a réellement pris le train samedi à midi et demi, après avoir emprunté 40 fr. à la personne qui lui avait donné l'hospitalité.

La gendarmerie est à sa recherche.

M. Lejeune, qui avait fait annoncer sa course par beau ou mauvais temps, n'avait compté que sur lui, sans se préoccuper qu'en cas de pluie ou de vent (et hier nous étions certainement dans les meilleures conditions de tempête), le public ne se dérangerait pas.

Quelques amateurs, des plus hardis, se sont rendus au Chardonnat, mais pour entendre dire de la bouche de M. Lejeune qu'il ne tiendrait pas son pari avec l'*Homme-Eclair* et l'*Homme-Hirondelle*, et remettait la course à dimanche prochain.

Nous en reparlerons.

Hier, à 3 heures 20 minutes, l'intrépide

coureur, parti de la place de la Bilange, est retourné à Angers en suivant à pied la route de Saint-Lambert.

GENNES. — Samedi dernier, dans la matinée, un accident est arrivé à un jeune ramoneur, nommé Martin Bonnet, au village de la Boussinière, commune de Gennes.

Comme d'habitude, le ramoneur monta dans l'intérieur de la cheminée, mais celle-ci, trop étroite, ne lui permit pas d'achever son travail ; c'est alors qu'il prit une échelle pour monter sur la maison et atteindre le faite de la cheminée ; mais à peine avait-il mis pied sur le toit, qu'il glissa et tomba dans le vide.

Il fut relevé aussitôt et transporté évanoui sur un lit de la maison, où de bons soins le rappellèrent à la vie. Le docteur Vidal, médecin aux Rosiers, mandé aussitôt, constata une fracture à l'avant-bras gauche.

Le jeune Bonnet est âgé de 15 ans et est originaire de Monestier-le-Port-Dieu (Corrèze).

Le Journal officiel vient de promulguer la loi portant approbation de la convention provisoire passée, le 28 juin 1883, entre le ministre des travaux publics et la Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans.

Par suite de cette loi, le ministre des travaux publics, au nom de l'Etat, reprend à la Compagnie d'Orléans les lignes ci-après qui intéressent notre région :

Nantes à La Roche-sur-Yon ; — Niort à la Possonnière ; — Saint-Benoist à La Rochelle et à Rochefort.

L'Etat concède à la Compagnie les lignes suivantes :

Angoulême à Limoges avec embranchement sur Nontron ; — Limoges à Meymac ; — Limoges au Dorat ; — Tours à Montluçon avec embranchement sur Lavaud-Franche.

Le ministre des travaux publics, au nom de l'Etat, concède à la Compagnie d'Orléans, qui les accepte, les chemins de fer ci-après :

Concessions fermes. — Angers à La Flèche ; — Tournon à La Châtre ; — Châtellerauld à Tournon-Saint-Martin ; — Civray au Blanc ; — Confolens à Excideuil ; — Issoudun à Saint-Florent ; — La Flèche à Saumur ; — Le Blanc à Argent ; — Marmande à Angoulême ; — Poitiers au Blanc ; — Port-de-Piles à Preuilley ; — Preuilley à Tournon-Saint-Martin.

Nous apprenons la mort d'un jeune homme d'Angers, M. Thébauld, sergent-major au 65^e de ligne, en garnison à Nantes. C'était un engagé volontaire au service depuis deux ans pas encore révolus. D'une excellente conduite, il n'avait pas tardé à se faire aimer de ses camarades et de ses chefs. Il venait d'obtenir les doubles galons et il s'était empressé de venir les montrer aux siens, il y a un mois à peine. Il était alors dans un parfait état de santé, disant qu'il allait travailler ferme pour entrer à l'Ecole des sous-officiers à Saint-Maixent. Deux dépêches se suivant à quelques heures d'intervalle ont annoncé presque en même temps, et sa maladie et sa mort. Thébauld était dans sa dix-neuvième année.

A ce sujet, on écrit de Nantes :

« Hier, M. Méteil, commissaire de police du 2^e arrondissement, a constaté le suicide, à la caserne de Barbin, du nommé Alfred Thébauld, 19 ans, sergent-major au 65^e de ligne, qui s'est donné la mort, à 2 heures du soir, en se tirant un coup de revolver dans le côté gauche de la tête. Une note signée de lui, trouvée entre les mains de Thébauld, dit que cette idée était caressée par lui depuis dix ans ; mais on assure que ce jeune homme ne paraissait pas jouir de la plénitude de ses facultés intellectuelles, par suite de la fièvre typhoïde qu'il a eue il y a quelques années. »

Des cartes postales avec réponse payée, du prix de vingt centimes, pourront être expédiées, à partir du 1^{er} décembre prochain, de France et d'Algérie, à destination du Canada.

AVIS. M. HANTZER, pharmacien, successeur de M. Bertrand, 21, place Bellecour, à Lyon, a reçu la lettre suivante que nous publions dans l'intérêt du public :

« Monsieur, depuis le mois d'octobre 1876, je souffrais de douleurs atroces dans les bras, les jambes, les reins. Pas moment j'avais une hanche

beaucoup plus forte l'une que l'autre et une jambe trois centimètres plus longue. J'ai consulté sept médecins et la plupart m'ont dit qu'il n'y avait rien à faire. Fatigué de la vie, je préférais la mort à une souffrance pareille. Un soir, en lisant le *Petit National*, j'ai vu sur les annonces le TOPIQUE et le SIROP de BOCHET IODÉ pour les douleurs, rhumatismes, sciatiqes, maux de reins, âge critique, vices du sang, etc. C'est alors que je vous ai écrit de m'envoyer des TOPIQUES et du SIROP de BOCHET IODÉ. Mon cher Monsieur, je ne saurais assez vous dire le bien que vos remèdes m'ont fait. J'ai pris douze flacons de Sirop de Bochet iodé : quatre pour ma femme et quatre pour ma fille, et nous nous portons tous trois à merveille depuis que nous avons pris de ce sirop. Beaucoup de personnes m'ont demandé le traitement que j'avais suivi pour être si vite rétabli : je le leur ai dit.

« Mon propriétaire a été de suite en chercher quatre flacons, ainsi qu'une sage-femme pour son mari, et plus de vingt autres personnes qui ont pris des TOPIQUES et du SIROP de BOCHET IODÉ, et toutes ont été guéries. J'ai une cousine en Lorraine qui a une forte douleur au bras ; alors, je lui ai parlé de vos remèdes et de ma guérison complète. Je vous prierais de me faire savoir par retour si vous pouvez envoyer directement en Lorraine annexée. — Recevez, monsieur Hantzer, pour moi et les miens, notre sincère amitié et reconnaissance. »

« Bernard FORGERON, 28, r. d'Allemagne, Paris. »

NOTA. L'original de la lettre ci-dessus, ainsi que de nombreuses attestations de malades guéris sont à la disposition du public. S'adr. à la pharm. BERTRAND aîné, HANTZER, succ., 21, pl. Bellecour, Lyon. Notice gratis. TOPIQUES de 50 c. à 3 fr. suivant grandeur ; SIROP de BOCHET IODÉ, flacons, 2 fr. 50, 5 fr. ; litre, 10 fr. ; franco en ajoutant 75 c. en sus. — Dépôt à Saumur, ph. LAUMONDAIS, place de la Bilange, et exiger sur chaque produit la signature « BERTRAND aîné » et la vue de l'usine de Monplaisir.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

LUNDI 26 novembre 1883,

1^{re} REPRÉSENTATION (reprise) DE

GIROFLÉ-GIROFLA

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. Vanloo et Leterrier, musique de Ch. Lecocq.

Distribution :

Don Boléro d'Alcarazas.....	MM. Labranche.
Marasquin.....	Constance.
Mourzouck.....	Ch. Isaac.
Le chef des pirates.....	Allain.
Le parrain.....	Faucheux.
Le danseur.....	Hennesse.
Le notaire.....	Carell.
Le percepteur.....	Guilbert.
Le garçon d'honneur.....	Alexandre.
Giroflé-Girofla.....	M ^{mes} C. Poyard.
Aurore.....	Cantrelle.
Pedro.....	Berthe Dalbret.
Paquita.....	Z. Bonnaud.
Gusman.....	L. Lagarde.
La marraine.....	Juliette Orain.
Almauzor.....	Allain.
Fernand.....	Faucheux.

Pirates, invités, demoiselles d'honneur, petits cousins, maures de Mourzouck.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; ridoau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Marché de Saumur du 24 Novembre

Blé semence (Ph.)	21 50	Unilede noix	50 130	—
From. 1 ^{re} q. (Ph.)	18 50	Graine tréfle	50	—
Froment (Ph.)	77	— lin..	70	—
Halle, moyenn.	77	— luzerne	50	—
Seigle.....	75 11	Foin (dr. c.)	780 75	—
Orge.....	65 11 81	Luzerne	— 780	—
Avoine h. bar.	50 8 50	Paille	— 780 45	—
Fèves.....	75 15 20	Amandes..	50	—
Pois blancs	80 32	Cire jaune..	50 190	—
— rouges	80 25	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza.....	65	— qualité(52 k. 500)	42	—
Chenevis.....	50 19	2 ^e	—	39
Farine, culas.	157 52	3 ^e	—	35

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{re} qualité	100 à	»
Id., 1881, 2 ^e id.	» à	»
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 ^{re} id.	90 à	»
Id., 1881, 2 ^e id.	80 à	»
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{re} id.	90 à	»
Id., 1881, 2 ^e id.	80 à	»
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{re} id.	90 à	»
Id., 1881, 2 ^e id.	80 à	»
La Vienne, 1881.....	60 à	65

NOUVEAUX (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1881.....	160 à	»
Id., 1881.....	» à	»
Champigny, 1882.....	1 ^{re} qualité 200 à	»
Id., 1882.....	2 ^e id. 175 à	»
Id., 1881.....	1 ^{re} id. 80 à	»
Id., 1881.....	2 ^e id. 80 à	»
Varrains, 1882.....	» à	»
Varrains, 1882.....	» à	»
Bourguell, 1882.....	1 ^{re} qualité 115 à	»
Id., 1882.....	2 ^e id. 100 à	»
Id., 1881.....	1 ^{re} id. 80 à	»
Id., 1881.....	2 ^e id. 80 à	»
Restigné 1881.....	» à	»
Id., 1881.....	» à	»
Chinon, 1882.....	» à	»
Id., 1882.....	1 ^{re} id. 90 à	»
Id., 1881.....	2 ^e id. 80 à	»
Id., 1881.....	1 ^{re} id. 80 à	»
Id., 1881.....	2 ^e id. 80 à	»

LES ALMANACHS POUR 1884.

L'Almanach est le livre de tous; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée; l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir, pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débilitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étreintes.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger; car les ennemis de l'Église se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs du *Laboureur*, de *l'Atelier*, du *Soldat*, du *Marin* et du *Coin du feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des

francs-maçons; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires et le bien se ferait sur vaste échelle.

Ces Almanachs se vendent à Paris, 6, rue Furstemberg.

L'ATELIER, LE LABOUREUR, LE SOLDAT, LE MARIN: 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste. — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

LE COIN DU FEU: 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste. — 3 fr. 60 c. la douzaine, 4 fr. 60 c. par la poste.

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.

Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

L'AMI DES CAMPAGNES

Publié sous la direction de J. GONDY DU JARDINET

UN AN 7 fr.
SIX MOIS 4
TROIS MOIS 2

17, rue Cassette, Paris.

Les catholiques ont trop longtemps négligé les publications d'un intérêt pratique pour les populations laborieuses des villes et des campagnes. Les révolutionnaires, au contraire, ont su s'emparer d'un très-grand nombre de journaux ou revues traitant spécialement de l'AGRICULTURE, de l'INDUSTRIE et du COMMERCE, et donnant pour ses diverses parties du travail national des renseignements et des informations fort utiles et souvent indispensables.

Or, à la faveur de cette utilité incontestable, les révolutionnaires ont propagé dans le pays leurs funestes doctrines.

Pourquoi n'userions-nous pas des mêmes procédés pour le bien? — Cette pensée est celle qui a inspiré l'*Ami des Campagnes*. En mettant au service de la propagande catholique un journal de la vie pratique à la campagne, il croit rendre un grand service. En comprenant dans son programme des récits, romans ou nouvelles, il fait une part légitime à ce besoin de distractions qu'un journal doit aussi satisfaire.

L'*Ami des Campagnes* paraît une fois par semaine; il a le format des grands journaux, et son prix extrêmement modique, qui le met à la portée de toutes les bourses, facilite singulièrement l'œuvre de propagande qu'il poursuit et que nous recommandons à nos lecteurs.

Plusieurs de NN. SS. les Evêques ont bien voulu encourager la publication de l'*Ami des Campagnes*: S. Em. le cardinal-archevêque de Toulouse, S. G. M^{sr} l'archevêque de Tours, S. G. M^{sr} l'évêque de Blois, S. G. M^{sr} l'évêque d'Orléans, S. G. M^{sr} l'évêque du Puy, etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR										
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn.	Direct. soir.						
6 — 45 — matin (s'arrête à la Possonnière)		6 05	8 50	1 05	3 55	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03							
8 — 55 — matin, omnibus-mixte.		6 15	9 01	1 16	4 05	7 13	10 07	4 43	8 46	11 13							
1 — 25 — soir.		6 23	9 10	1 25	4 13	7 22	10 20	4 51	8 54	11 21							
3 — 32 — — express.		6 38	9 27	1 42	4 32	7 35	10 33	5 03	9 06	11 30							
7 — 15 — — omnibus.																	
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.				
8 — 31 — — omnibus.		6 05	7 55	8 56	3 50	7 58	2 49	7 58	2 49	9 33	5 50	12 10	6 10				
9 — 37 — — express.		7 03	8 40	9 09	4 02	8 27	3 14	8 27	3 14	9 53	6 28	12 55	7 02				
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte.		7 14	8 51	9 18	4 16	9 23	4 10	9 23	4 10	10 47	6 53	1 28	7 50				
4 — 44 — — —		7 27	9 04	9 45	4 27	9 55	4 25	10 17	11 17		8 01	9 27	8 10				
10 — 24 — — — express-poste.		7 46	9 16	10 33	5 03	10 32	4 56	11 52			8 38	3 13	10 12				
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.											9 24	4 09	10 58				

Étude de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, numéro 8.

VENTE D'IMMEUBLES

SITUÉS Au bourg de la commune de la Plaine, Arrondissement de Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, le samedi vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'aux jour, lieu et heure sus-indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux, des immeubles ci-après désignés, savoir :

LOT UNIQUE.

1^o Un grand corps de bâtiments, situé au bourg de la commune de la Plaine, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), élevé sur terre-plein, construit en pierre et couvert en tuiles, comprenant trois maisons d'habitation; le tout éclairé sur la cour ci-après par trois portes et trois croisées, et composé d'un rez-de-chaussée avec grenier au-dessus; écurie derrière et attenant auxdites maisons;

2^o Une cour entourée de murs, devant le corps de bâtiment sus-désigné, et dans laquelle existe une pompe;

3^o Et un petit jardin également entouré de murs, situé à côté dudit corps de bâtiments, dans lequel jardin existent des cabinets d'aisances.

Le tout en un seul tenant, d'une contenance d'environ six ares vingt-cinq centiares, joignant au midi la route de Chanteloup, au nord M. Chabaut, au levant la route de Vihiers à Châtillon et au couchant un chemin.

Tous lesdits immeubles sont exploités par la dame veuve Geveau-Guilbault, partie-saisie ci-après qualifiée, et sont compris au plan cadastral de ladite commune de la Plaine, sous les numéros 184, 185 et 185 bis, de la section E.

Le tout sur la mise à prix de douze cents francs, c. 4.200

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis par procès-verbal de DELMAS, huissier à Vihiers, en date du dix-sept août mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, après un commandement préalable du même huissier, en date du seize juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré;

A la requête de M. Victor Chirot, couvreur, demeurant à Saint-Lambert-du-Latay, ayant pour avoué constitué M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, Grand'Rue, numéro 8, sur la dame Marie Guilbault, marchande, veuve du sieur Louis Geveau, tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice naturelle et légale de M^{lle} Marie-Louise Geveau, sa fille mineure, aujourd'hui émancipée, issue de son mariage avec ledit sieur Louis Geveau; lesdites dames et demoiselle Geveau demeurant ensemble à la Plaine.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé à ladite dame veuve Geveau-Guilbault, és-qualités, par exploit dudit DELMAS, huissier à Vihiers, en date du vingt-trois août mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré;

Le procès-verbal de saisie et l'acte de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-neuf août mil huit cent quatre-vingt-trois, volume 35, numéros 10 et 11.

Par exploits de DELMAS, huissier à Vihiers, en date des dix-neuf et vingt septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistrés, sommations de prendre communication du cahier des charges et d'assister à la publication dudit cahier des charges ont été faites :

- 1^o Aux créanciers inscrits;
- 2^o A ladite dame veuve Geveau-Guilbault, és-qualités, partie saisie;
- 3^o A ladite demoiselle mineure émancipée, Marie-Louise Geveau, et au sieur Louis Leroy, charpentier, demeurant à la Plaine, en sa qualité de curateur à l'émancipation de ladite demoiselle Geveau.

Ces actes ont été mentionnés en marge de la transcription de la saisie au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-deux septembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

Dénonciation desdits actes de sommation à la mineure émancipée et au curateur à l'émancipation de ladite mineure, a été faite à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur, par exploit de VINCENT, huissier à Saumur, en date du vingt-deux septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré.

DECLARATIONS RELATIVES AUX HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Il est ici déclaré que tous ceux du

chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales sur les immeubles sus-désignés, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements :

- 1^o A M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant;
- 2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où se trouve déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Saumur, le premier novembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

F. COQUEBERT de NEUVILLE.

Enregistré à Saumur, le dix novembre mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 37, verso, case 1^{re}. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par suite de saisie-exécution, Le mercredi 28 novembre 1883, à 1 heure après midi.

A Saumur, rue Saint-Jean, au domicile de M. LION.

Il sera vendu :

Table ronde, chaises, comptoirs, rayons, cadres, lampes et vaisselle; Chemises, camisoles, jupons, manières brodées, robes et dentelles, rubans de différentes couleurs, cols, tabliers, bas de fil et de coton, fleurs artificielles, cravates et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 pour cent applicables au frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (760)

A LOUER PRÉSENTMENT

BEAUX APPARTEMENTS

S'adresser rue Nationale, 13.

M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire), demande un 1^{er} clerc.

ECOLE DE DRESSAGE

Du DORAT (Haute-Vienne).

Vente de Chevaux

A VENDRE

20 CHEVAUX de selle Et d'attelage DE 3 A 8 ANS, DE 1^{er} 40 A 1^{er} 60.

La liste détaillée sera envoyée aux personnes qui en feront la demande à M. le Directeur de l'École de Dressage du Dorat (Haute-Vienne).

Plusieurs de ces chevaux n'étant pas en permanence à l'École, il est indispensable d'écrire quelques jours à l'avance à M. le Directeur, en lui désignant l'espèce de chevaux qu'on désire.

Il est toujours préférable de choisir, pour visiter les chevaux, le 13 de chaque mois, ou le 14 quand le 13 se trouve un dimanche ou jour de fête.

A VENDRE JUMENT baie, 7 ans, garantie, montée et attelée, — serait excellente pour la classe.

S'adresser à M. RAIMBAULT, 40, rue de la Fidélité. (728)

A VENDRE plusieurs couples de FAISANS (communs, argentés et de Mongolie).

S'adresser à M. LE PELLETIER, au château de Salvart, à Neuillé.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

La MUSIQUE MUNICIPALE de Saumur demande un garçon.

S'adresser à M. MEYER, rue d'Alsace. (753)

M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un Clerc sachant faire les actes courants.

M. VAUDEL, Grand'Rue, n^o 43, à Saumur, a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de la distribution en ville des lettres de faire part et tous imprimés à des prix modérés.

La MAISON GUSTAVE GIRARD, de Saumur, demande une demoiselle pour la vente de blanc et de lingerie. (729)

Un jeune homme sérieux demande une place de comptable dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

M. ROY, AIMÉ, à Oiron, par demande une place de cocher ou valet de chambre; et pour sa femme un emploi de femme de chambre. (705)

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUEPIN-BOUTRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

LA Réglisse Sanguinée GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac et facilite la Digestion. 0^{fr}75 dans toutes Pharmacies.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.